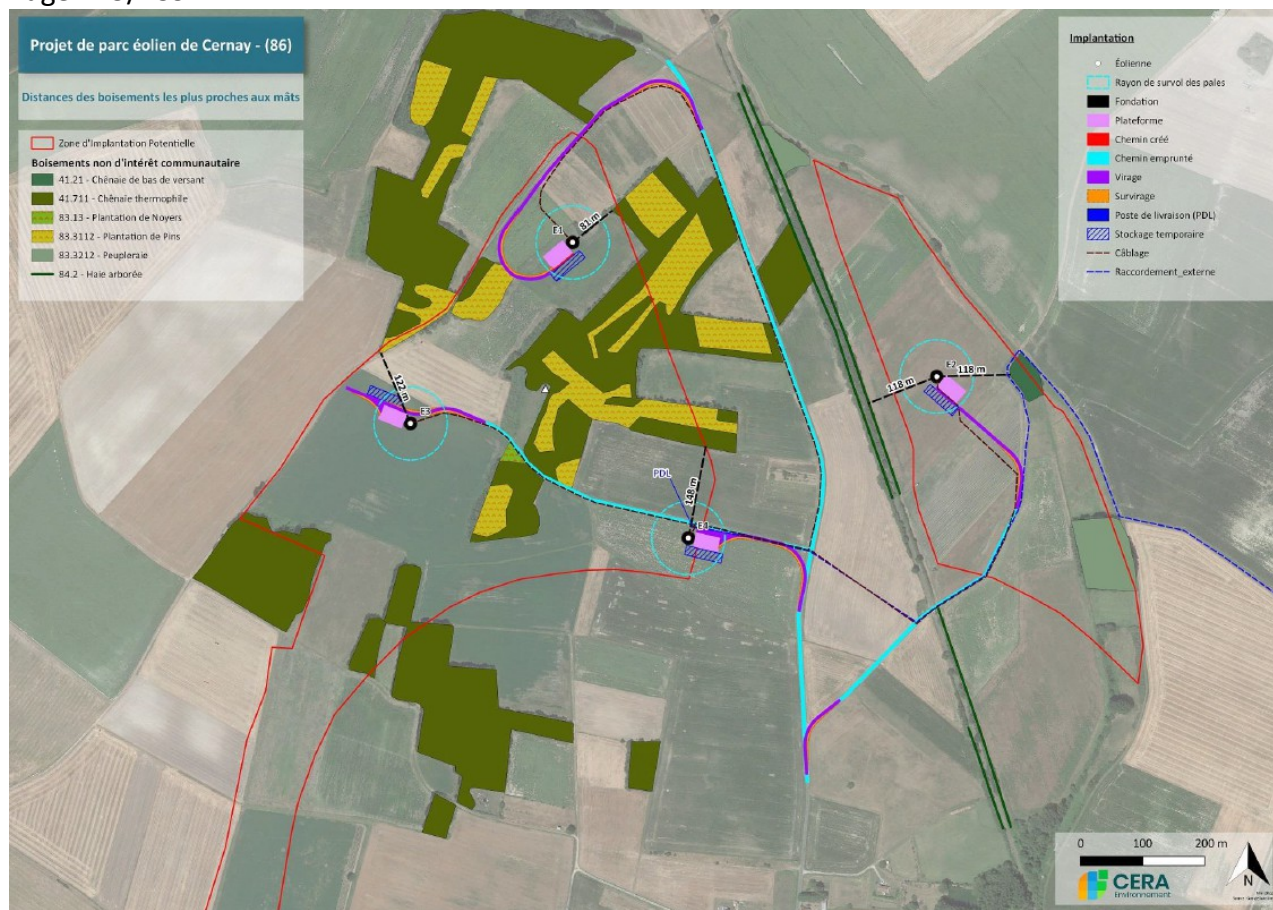


Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact grave sur les chiroptères en phase d'exploitation par mortalité directe, par perte d'habitats et dérangement.

La raison principale est ne non-respect des normes EUROBATS qui demandent une distance minimale de 200m de toute haies et boisements.

Ceci est clairement mis en évidence dans cette étude :

Page 175/239



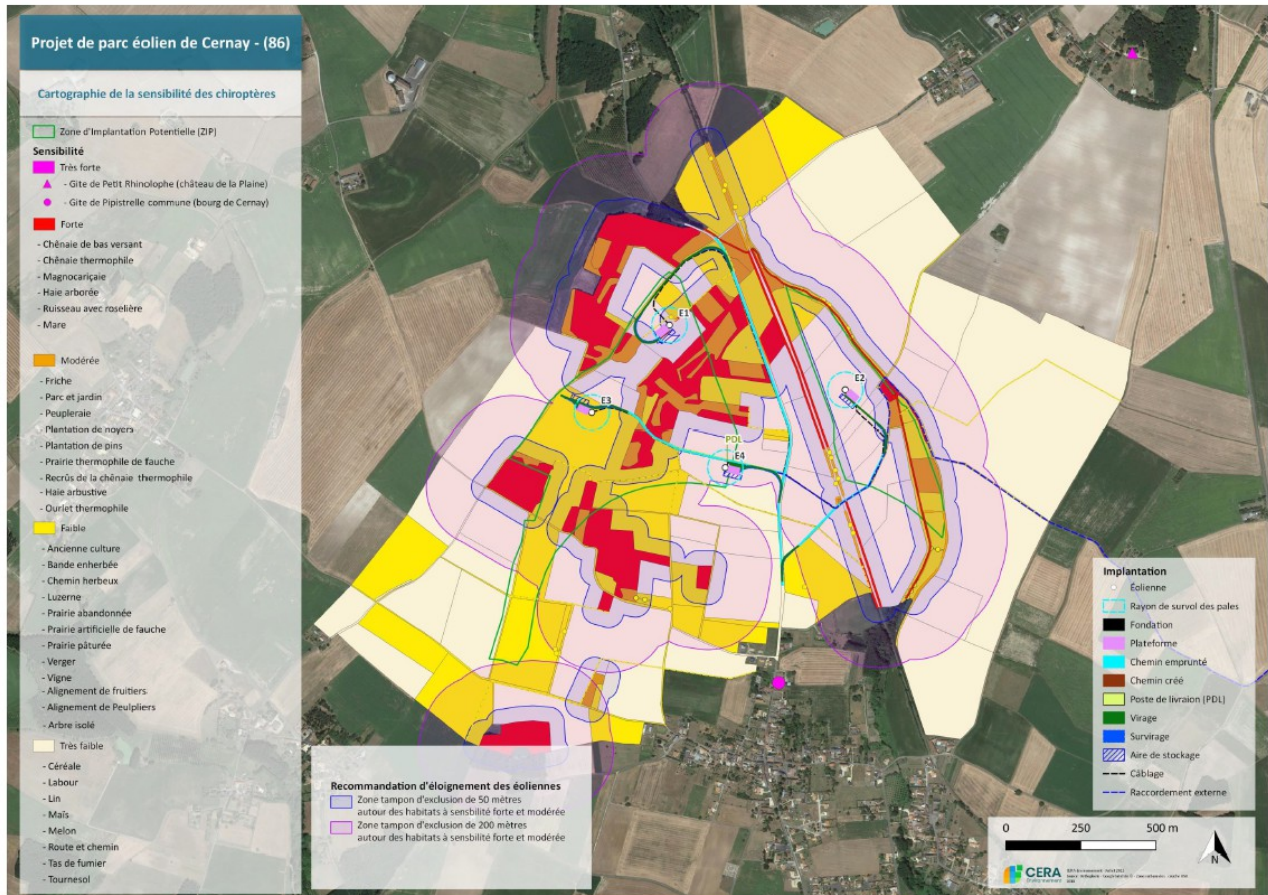
Carte 50 : Distance du mât des éoliennes à la lisière boisée la plus proche

Et page 176/239

Tableau 70 : Évaluation des impacts bruts en phases de construction et d'exploitation pour les chiroptères par éolienne

N° éolienne	E1	E2	E3	E4
Distance d'éloignement du mât et du bout des pales par rapport aux éléments d'intérêt pour les chiroptères	- Localisation au sein d'une parcelle cultivée - Bas de pales à 32,5 mètres du sol - Bout de pale à 52,6m d'une lisière boisée	- Localisation au sein d'une parcelle cultivée - Bas de pales à 32,5 mètres du sol - Bout de pale à 81,9m d'une lisière boisée et d'une haie arborée	- Localisation au sein d'une parcelle cultivée - Bas de pales à 32,5 mètres du sol - Bout de pale à 85,2m d'une lisière boisée	- Localisation au sein d'une parcelle cultivée - Bas de pales à 32,5 mètres du sol - Bout de pale à 107,9m d'une lisière boisée
Terrain de chasse et corridors de transit à moins de 100 mètres en bout de pales	Lisière de Chêne thermophile Lisière de plantation de pins	Chêne de bas de versant Haie arborée	Lisière de plantation de pins Lisière de Chêne thermophile	-
Espèces protégées	Oui, toutes les espèces de chiroptères sont protégées			
Enjeux pour les chiroptères	Très fort Eolienne dans une parcelle cultivée (peu d'intérêt en elle-même), mais située à proximité de lisières très fréquentées (chasse et corridor) : 52,57m en bout de pale de la plus proche Proximité de Chênaies thermophiles Zone d'échanges prévisibles entre plusieurs boisements Présence d'espèces à risque	Fort Eolienne dans une parcelle cultivée (peu d'intérêt en elle-même), mais située à égale distance entre un bosquet et une double haie arborée, éléments de paysage attractifs pour les chiroptères (corridors et zones de chasse) Présence d'espèces à risque	Fort Eolienne dans une parcelle cultivée (peu d'intérêt en elle-même) Située à proximité d'une lisière boisée (chasse et corridor) Présence d'espèces à risque	Modéré Eolienne dans une parcelle cultivée (peu d'intérêt en elle-même) Située non loin d'une lisière boisée (corridor et zone de chasse) Activité chiroptérologique en hauteur bien connue grâce au suivi sur mât de mesure installé dans une parcelle cultivée adjacente (présence avérée en hauteur de Noctules et de Pipistrelles notamment)
Impact brut (en l'absence de mesures)	En phase de construction Impact faible de destruction de gîte (élagage ponctuel de la lisière boisée possible)	En phase de construction Impact très faible de destruction de gîte (élagage ponctuel de la haie arborée possible)	En phase de construction Impact faible de destruction de gîte (élagage lisière boisée)	En phase de construction Impact nul
	En phase d'exploitation Impact prévisible très fort de mortalité par collision Risque de perte d'habitats (baisse de la fréquentation des lisières)	En phase d'exploitation Impact prévisible fort de mortalité par collision Risque de perte d'habitats (baisse de la fréquentation des haies et lisières)	En phase d'exploitation Impact prévisible fort de mortalité par collision Risque de perte d'habitats (baisse de la fréquentation des lisières)	En phase d'exploitation Impact prévisible assez fort de mortalité par collision Risque de perte d'habitats (baisse de la fréquentation des lisières)
IMPACT = ENJEU x EFFET				

puis page 177/239 :



Carte 51 : Synthèse des enjeux chiroptères et plan de masse

Cette dernière carte de CERA environnement démontre que toutes les éoliennes sont en « zone d'exclusion de 200m autour des habitats à sensibilité forte et modérée » en « hachuré violet ».

Ce non-respect des normes EUROBATS qui demandent une distance minimale de 200m de toute haies et boisements est clairement mis en évidence dans cette étude et assumé, même si cela conduit à la destruction par collision, barotraumatisme, perte d'habitats et dérangements des chiroptères. Pour cette raison, merci de rendre un avis défavorable à ce projet détruisant des espèces protégées et menacées sans autorisation.